

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 16 juillet 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 4 pouvoirs	09 juillet 2024	10 juillet 2024

N° délibération	Objet
2024-053	Investissements permettant le déploiement de la télérelève de la consommation de l'eau Demande de subvention auprès de la Région Bretagne

Le seize juillet 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Alain HAMON à Louis-Marie LE GUILLOU

Excusées : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHERS, Claude MOREL

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle JAFFRE

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Lors de la réunion de la commission Eau et Assainissement de Monts d'Arrée communauté du 27 mai 2024, le bureau d'études Id EAU conseil a présenté une étude de faisabilité de relève à distance des compteurs d'eau abonnés du territoire en comparaison à une relève manuelle actuelle.

Après analyse technico-économique, les élus ont retenu le scénario 3.1 : renouvellement, pose et télérelève de 95 % des compteurs abonnés du territoire via un marché public clé en main et sous réserve de l'obtention de subventions.

Dans le cadre de son plan Eau – Investissements en faveur de la sobriété et de la résilience des territoires, la région Bretagne accompagne le déploiement de la télérelève de compteurs d'eau (remontée de l'index de manière automatique à des fréquences temporelles élevées) sur des quartiers, bâtiments publics, neufs ou concernés par une réhabilitation.

L'objectif est de favoriser la connaissance et l'évaluation de la consommation d'eau afin d'agir rapidement en cas de dysfonctionnement (ex fuite) ou de dérive de l'usage. Cette démarche vise à diminuer la consommation (et donc la production) d'eau potable dans l'habitat individuel ou collectif et les bâtiments publics pour des opérations sous maîtrise d'ouvrage publique.

Dépenses éligibles

- Le compteur d'eau principal (du logement ou du bâtiment public)
- Les sous compteurs pour lesquels une argumentation a été reconnue utiles pour favoriser la sobriété de l'eau par les services de la Région
- Les capteurs (ou têtes émettrices)
- Les récepteurs
- L'application web (partie non soumise à un abonnement)
- L'étude d'évaluation (obligatoire pour éligibilité du financement régional).

Dépenses non éligibles : tout coût lié à un abonnement

Le taux en faveur de l'aide télérelève est : 50% (des dépenses éligibles) – volet travaux et évaluation.

Cette action est inscrite pour un montant prévisionnel de 1 380 860 EUROS HT (fournitures, travaux, AMO).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le président à déposer la demande de financement à hauteur de 50 % auprès de la région Bretagne pour le déploiement d'une solution de télérelève des compteurs d'eau visant à « Réduire la dépendance en eau » sur son territoire.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

